



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel, St-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale, St-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113

AVIS PUBLIC
(Conformément à l'article 451 du Code municipal)

RÈGLEMENTS DE QUOTES-PARTS 2023 DE LA
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 23 novembre 2022, les règlements suivants :

- Règlement numéro 22-462 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de fonctionnement et d'aménagement pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 22-463 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service d'évaluation pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 22-464 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de sécurité publique pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 22-465 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de la gestion des matières résiduelles pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 22-466 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de promotion et développement économique pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 22-467 ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière générale applicable aux immeubles situés sur les territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que la tarification de Service pour la gestion des matières résiduelles pour l'exercice financier 2023;
- Règlement numéro 22-468 ayant pour objet de fixer les contributions des municipalités participantes en regard du Service de téléphonie IP pour l'exercice financier 2023;

- Règlement numéro 22-469 ayant pour objet de fixer les quotes-parts des municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay en regard du Service de logement social pour l'exercice financier 2023.

Ces règlements peuvent être consultés au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale, à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau. Vous pouvez également en recevoir une copie par courriel en communiquant avec nous par téléphone au numéro suivant : 1 888 673-1705.

Donné à Saint-Honoré, ce 12 décembre 2022.



Peggy Lemieux

Directrice générale et greffière-trésorière

PL/MoG/sb